

Date : 21 avril 2005

Dossier : 6212-03=045

## Mémoire présenté au BAPE en opposition à l'implantation d'un site d'enfouissement en forêt dans la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard.

Monsieur le président, mon exposé ne sera pas de la poésie ; il ne contiendra pas de longues thèses techniques, scientifiques ou rhétoriques mais strictement basé sur un pragmatisme quasi simpliste communément appelé G.B.S. Il aura tout de même les qualités d'être bref, net et succinct minimisant ennui et redondance.

Tout d'abord, il est difficile de comprendre que cette Régie soit toujours à la recherche d'un nouvel endroit pour enfouir ses vidanges alors que le site de l'Anse-à-Gilles devait être fermé dès septembre 2003. Sachant que le nouveau site ne pourra opérer avant 2006, on peut conclure qu'il y a un retard inadmissible de 4 ans dans cette opération. Aujourd'hui leur réaction et leur empressement et désarroi ressemblent plus au naufragé qui s'accroche à une lame de rasoir. Il est visible que la tentative du choix pour trouver un nouveau site en est un de désespoir, de toute hâte et de dernière minute car bien des aléas, impacts, et encore bien des inconvénients n'ont pas été inventoriés ou analysés. Et voici quelques exemples :

- 1-. La portion de route qui conduit à cet endroit, soit de l'église de Saint-Cyrille au Rang des Gaudreault est tellement détériorée qu'elle est hasardeuse, presque impraticable pour ces poids lourds sans un risque élevé d'accidents à conséquences écologiques voire mortelles.
- 2-. De plus cette même route dans la portion du rang des Gaudreault jusqu'au site virtuel, traverse une zone faunique où chevreuils et orignaux abondent et ne feraient qu'augmenter le nombre d'accidents déjà trop élevé dans ce secteur avec ces magnifiques bêtes. De plus les odeurs émanant du site et tout cet intense trafic aurait pour effet de les chasser pour les remplacer par d'indésirables charognards.
- 3-. On a beaucoup parlé d'une circulation intense et bruyante dans le village de Saint-Cyrille mais personne n'a fait allusion à Saint-Eugène où des habitations longent la 285 sur plus d'un kilomètre sans oublier que deux Foyers pour personnes âgées et malades sont aux abords même de cette route dans ce même kilomètre.
- 4-. Le protocole de Kyoto demande à chaque citoyen de réduire d'une tonne par année les émissions de gaz à effets de serre. Or un site aussi loin des centres annulerait les efforts de ces citoyens responsables et ne serait sûrement pas un exemple louable pour les autres.
- 5-. Il n'y a aucune ligne électrique présentement desservant le secteur envisagé et le dernier point desservi est à plus de trois kilomètres. Il faudra en construire une coûteuse, onéreuse, laide affectant et détruisant le magnifique décor encore intact que tous apprécient le long de cette route.
- 6-. La construction du site lui-même nécessitera une coupe à blanc. Or ce genre de coupe est strictement défendu sous peine d'amende par un règlement des M.R.C. pour tous les lots privés. Quoique les lots visés

semblent la propriété de la Couronne , le même règlement devrait s'appliquer sinon il risque de créer un préjudice grave aux propriétaires privés soit deux poids deux mesures.

7-. Un autre règlement des MRC défend toute opération, intervention, modification, ou coupe de bois aux abords des rivières et ruisseaux . Qu'advient-il du ruisseau de la Bouteille?

8-. La loi de Newton est très simple : tout ce qui monte doit redescendre. Monter des vidanges à cet endroit, un jour ou l'autre elles redescendront sur une forme ou une autre. Les ingénieurs et experts nous disent que les risques d'écoulement sont faibles, minimes et négligeables. Ce n'est pas suffisant car tous ces qualificatifs laissent entendre qu'il y aura écoulement. La tolérance doit être zéro. Il faut se rappeler certaines catastrophes dont les prévisions étaient parfaitement sécurisantes . Or certaines ont été terribles. Rappelons nous simplement la toile du stade Olympique qui pouvait ressembler aux membranes utilisées pour ce site. Il y a eu un 3Mile Island, un Tchernobyl, un Bophal, un Saguenay, le barrage du Partage des Roches, etc.

9-. Les environs immédiats de l'ancien site demeure une option plus que valable et envisageable. Il est difficile de comprendre pourquoi le dézonage ait été refusé quand on sait que toutes demandes bien présentées et étoffées sont acceptées dans une proportion de plus de 70%. Si on y a réellement investi 225,000\$ l'on peut comprendre pourquoi il n'y a pas eu d'appel. Une erreur en a attiré une autre : trop d'argent dans un premier temps , il n'y en avait plus pour en appeler. Ce refus force cette Régie à éparpiller ses déchets dans la nature plutôt que des les concentrer en un seul endroit à la vue et au su de tout le monde afin qu'il se rappelle continuellement d'en minimiser la production.

10-. En terminant l'endroit visé ne rencontre l'assentiment de personne sauf du promoteur. Rappelons nous la ligne des Cantons et le projet du Suroi où des promoteurs qui dans un premier temps n'ont pas voulu écouter la voix des opposants mais y ont finalement perdu leurs ailes. Le projet de site à Saint-Cyrille est aussi insensé. Il ne serait pas un site d'enfouissement mais un site d'empilement créant une montagne de déchets. Ce serait un viol causé à la nature, un parfait exemple jusqu'où peut conduire la bêtise humaine.

Marcellin Bélanger

Marcellin Bélanger est un descendant direct du Seigneur Francois Bélanger dont la Seigneurie s'étendait à la grandeur du L'Islet d'aujourd'hui. Lui et son frère Paul-Robert possède encore la terre ancestrale donnée a Francois par l'intendant Talon.